



L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN

SYMPOSIUM DE L'ABC
**SUR LE DROIT DE LA VIE PRIVÉE
ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION**

19-20 OCTOBRE 2018 | OTTAWA (ONTARIO)

VENDREDI 19 OCTOBRE 2018

8 h – 8 h 45 **INSCRIPTION ET PETIT-DÉJEUNER CONTINENTAL** | Foyer de la salle *Drawing*

8 h 45 – 9 h **MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENTATION** | Salle *Drawing* 

Coprésidents : **David Elder**, Stikeman Elliott (*Ottawa (Ontario)*)
Howard Simkevitz, Institut ontarien de recherche sur le cancer (*Toronto (Ontario)*)


9 h – 10 h 45 **ÉVOLUTIONS RÉCENTES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE** | Salle *Drawing* 
(1,75 heure – droit substantiel)

Cette séance ouvre le symposium avec un exposé des évolutions récentes à l'échelle internationale dans le domaine du droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information tant dans le secteur public que dans le secteur privé. L'accent sera particulièrement mis sur les évolutions législatives et les enjeux pratiques de conformité puisqu'ils pourraient avoir des répercussions sur les entités canadiennes exploitées en Europe et aux États-Unis.

Animateur : **Professeur Benjamin Goold**, B.Ec., LL.B. (*Tasmanie*), B.C.L. (*Oxford*), Doctorat ès philosophie (droit) (*Oxford*), Université de la Colombie-Britannique (*Vancouver (Colombie-Britannique)*)

Conférenciers : **Petrina Hall McDaniel**, Squire Patton Boggs (*Atlanta, (Georgia)*)
Professeur Wolfgang Spoerr, Dr. jur., Hengeler Mueller (*Berlin, Allemagne*)


10 h 45 – 11 h **PAUSE SANTÉ** | Foyer de la salle *Drawing*

11 h – 12 h 30 **ÉVOLUTIONS RÉCENTES AU CANADA** | Salle *Drawing* 
(1,5 heure – droit substantiel)

La revue annuelle des évolutions récentes au Canada est un résumé trépidant des principales évolutions fédérales et provinciales ou territoriales du droit de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information au cours des 12 derniers mois. Les membres du groupe de discussion vous feront part de leurs perspectives sur les évolutions fondamentales de la législation et sur les récentes décisions et lignes directrices en matière réglementaire. Ils vous présenteront en outre la jurisprudence que vous devez connaître, y compris l'intérêt croissant et les évolutions de plus en plus nombreuses dans le domaine de la protection des renseignements personnels et des partis politiques.

Animateur : **Shaun Brown**, nNovation LLP (*Ottawa (Ontario)*)

Conférenciers : **Éloïse Gratton**, Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. (*Montréal (Québec)*)
J. Alexis Kerr, Fraser Health Authority (*Surrey (Colombie-Britannique)*)
Deirdre L. Wade, c.r., Cox & Palmer LLP (*Saint John (Nouveau-Brunswick)*)

12 h 30 – 14 h **DÉJEUNER AVEC LA CONFÉRENCIÈRE PRINCIPALE : LES MÉTAPHORES IMPORTANTES : RAISONS POUR LESQUELLES LES DONNÉES NE SONT PAS LE NOUVEAU PÉTROLE** | Salle Laurier 
(1 heure – droit substantiel)

Les conversations où l'on affirme que les données constituent le nouveau pétrole sont de plus en plus populaires. Cette métaphore met l'accent, d'une part, sur le fait que les données sont perçues comme de la marchandise, qu'il existe un désir de voir le marché des données s'ouvrir et un besoin pour des outils susceptibles d'aider les consommateurs à monnayer leurs données, et d'autre part, sur l'idée que la « propriété » est un élément essentiel de l'établissement des droits lorsqu'il est question de données.

Bien que cette métaphore réponde à des intérêts commerciaux très réels et importants, elle est profondément problématique. Le fait de considérer les données comme une ressource naturelle cache la nature sociale de bien des données, des données relatives à des gens et à des collectivités. La vie sociale des données peut nous révéler que nos idées à l'égard du droit et de la justice des données requièrent un vocabulaire et une nuance plus riches que ce que permet le jargon de la marchandisation.

Conférencière : Professeure Lisa M. Austin, doctorat, Université de Toronto (*Toronto (Ontario)*)

Commandité par :



14 h – 14 h 45 **SÉANCES SIMULTANÉES** (0,75 heure – droit substantiel)

SÉANCE 1.1 : LE SECRET PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT DANS LE CONTEXTE DE LA LIBERTÉ D'INFORMATION | Salle Drawing 

Les lois sur l'accès à l'information dans toutes les régions du pays permettent aux instances gouvernementales d'invoquer le secret professionnel de l'avocat lorsqu'elles répondent à des demandes d'accès. Comme pour les autres exemptions dans ce domaine, il faut que soit réalisé un examen indépendant pour vérifier les revendications relatives au secret professionnel.

La Cour suprême, dans son arrêt *Université de Calgary* rendu en 2016, a affirmé que les parlements peuvent accorder aux commissaires à l'information un accès à de soi-disant dossiers sous le sceau du secret lorsque cela s'impose pour trancher la question en toute indépendance. Cependant, certains observateurs affirment que seuls les tribunaux devraient pouvoir se prononcer sur des revendications de secret professionnel.

Ce groupe de discussion débattrait de divers enjeux et points de vue sur la tension entre d'une part un règlement opportun des litiges en matière d'accès et d'autre part la nécessité de protéger le secret professionnel de l'avocat. Une assistance pratique sera également offerte aux participants quant à la façon de considérer l'examen de leurs revendications de secret professionnel fait par un commissaire. Des experts donneront des conseils aux organisations et à leurs avocats.

Animateur : David Loukidelis, c.r., Bureau d'enquête sur l'application de la loi de l'Alberta (*Edmonton (Alberta)*)

Conférenciers : Jill Clayton, Commissaire, Commissariat à l'information et à la vie privée de l'Alberta (*Calgary (Alberta)*)
David Goodis, Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (*Toronto (Ontario)*)

Michael Lucas, Law Society of British Columbia (*Vancouver (Colombie-Britannique)*)
Lorne Randa, Brownlee LLP (*Edmonton (Alberta)*)

SÉANCE 1.2 : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE | Salle *Renaissance*

L'intelligence artificielle (IA) est de plus en plus présente dans nos vies. Elle façonne les villes dans lesquelles nous vivons, les produits et services que nous achetons, et ce que nous voyons dans les actualités. L'intelligence artificielle, combinée aux mégadonnées, a le potentiel de procurer de grands avantages sociaux et commerciaux, mais elle pose également des défis majeurs de gouvernance relativement à la protection de la vie privée.

Le panel d'experts de cette séance jettera un regard sur les plus récents développements dans le domaine de l'intelligence artificielle et sur leurs répercussions sur la protection de la vie privée. En ayant recours à des exemples concrets, le panel discutera de la façon dont l'IA pourrait être intégrée aux cadres de gouvernance actuels de protection de la vie privée et indiquera aussi quels en sont les points faibles et lacunes. Il débattera aussi de la nécessité d'apporter des changements à la gouvernance de la protection de la vie privée pour obtenir un équilibre permanent entre la maximisation des avantages de l'IA et la protection de la vie privée.

Animatrice : **Sinziana Gutiu**, Dolden Wallace Folick LLP (*Vancouver (Colombie-Britannique)*)

Conférenciers : **Chelsey Colbert**, Fasken Martineau DuMoulin LLP (*Toronto, (Ontario)*)
Professeur Ian Kerr, doctorat, Université d'Ottawa (*Ottawa (Ontario)*)
Sylvia Kingsmill, KPMG cabinet juridique s.r.l./s.e.n.c.r.l. (*Toronto (Ontario)*)

14 h 45 – 15 h 15 **PAUSE SANTÉ** | Foyer de la salle *Drawing*

15 h 15 – 16 h **SÉANCES SIMULTANÉES** (0,75 heure – droit substantiel)

SÉANCE 2.1 : LIBERTÉ D'INFORMATION ET LIBERTÉ D'EXPRESSION | Salle *Drawing*

Dans l'affaire *Toronto Star*, la Cour supérieure de l'Ontario a affirmé que l'exception à la liberté d'information au nom de la protection des renseignements personnels bloque de manière déraisonnable l'accès aux dossiers judiciaires des tribunaux, en violation du principe de la transparence des tribunaux et du droit à la liberté d'expression affirmé par la *Charte*. Au fond, la Cour a conclu que le manque d'accès aux dossiers judiciaires constitue un obstacle fondamental à la tenue de discussions sensées sur des questions d'intérêt public.

Cet arrêt se fonde sur une jurisprudence antérieure portant sur le point de rencontre de la liberté d'information et de la liberté d'expression, y compris un arrêt rendu en 2010 par la CSC dans l'affaire *Criminal Lawyers' Association* (connexe à des allégations de manquement professionnel de la police et du procureur de la Couronne) et l'arrêt rendu en 2017 par la Cour supérieure de l'Ontario dans l'affaire *ARPA* (connexe à des dossiers d'avortement).

Ce groupe de discussion débattera des incidences de l'arrêt *Toronto Star*, y compris ce qu'il signifie pour la transparence des tribunaux et la tension constante entre les exceptions à la liberté d'information et la liberté d'expression en vertu de la *Charte*.

Animateur : **David Goodis**, Bureau du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (*Toronto (Ontario)*)

Conférenciers : **Margaret Leighton**, Tribunaux de justice sociale Ontario (*Toronto (Ontario)*)
Emma Phillips, Goldblatt Partners LLP (*Toronto (Ontario)*)
Paul Schabas, Blakes LLP (*Toronto (Ontario)*)

SÉANCE 2.2 : CYBERASSURANCE | Salle Renaissance

Vous demandez-vous ce qu'est réellement la cyberassurance et si c'est une solution appropriée pour votre organisation? Cette séance portera sur des enjeux connexes à la cyberassurance, y compris les marchés qu'elle couvre généralement, ce que son application englobe et la façon dont la cyberassurance pourrait intervenir dans le cadre d'une atteinte à la sécurité des données ou des renseignements personnels. Le groupe de discussion se penchera en outre sur des exemples concrets de violations et donnera des conseils aux entreprises et aux entités publiques.

Animateur : **Patrick Bourk**, HUB International (*Toronto (Ontario)*)

Conférenciers : **Sinziana Gutiu**, Dolden Wallace Folick LLP (*Vancouver (Colombie-Britannique)*)
Terri Mason, CNA Canada (*Toronto (Ontario)*)
Daniel Tobok, Cytelligence (*Toronto (Ontario)*)

16 h – 16 h 45

LE DROIT À L'OUBLI | Salle Drawing

(0,75 heure – droit substantiel)

Dans son Projet de position du Commissariat sur la réputation en ligne, le Bureau du commissaire à la protection de la vie privée affirme que la LPRPDE contient un droit d'exiger que les moteurs de recherche déréférencent le contenu en ligne et les résultats de recherche qui nuisent à la réputation d'une personne. Cette façon de voir les choses crée une différence avec le « droit à l'oubli » européen et aurait de considérables répercussions sur le droit canadien de la protection des renseignements personnels. Cependant, les experts sont très divisés quant aux questions de savoir si la LPRPDE contient effectivement un tel droit ou si ce droit devrait même exister. Cette séance présentera les arguments opposés et on y discutera de la jurisprudence récente et des affaires en cours qui pourraient fournir une assistance.

Animatrice : **Jennifer Stoddart**, Université McGill (*Montréal (Québec)*)

Conférenciers : **David Fraser**, McInnes Cooper LLP (*Halifax (Nouvelle-Écosse)*)
Mark Phillips, Université McGill (*Montréal (Québec)*)
Professeure Teresa Scassa, Université d'Ottawa (*Ottawa (Ontario)*)

16 h 45 – 18 h

RÉCEPTION | Foyer de la salle Drawing

Commanditée par :



SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

8 h 30 – 9 h **PETIT-DÉJEUNER CONTINENTAL** | Foyer de la salle *Drawing*

9 h – 9 h 45 **SÉANCES SIMULTANÉES** (0,75 heure – droit substantiel)

SÉANCE 4.1 : RGPD ET CARACTÈRE ADÉQUAT – QUE DOIT FAIRE LE CANADA? | Salle *Drawing*

En conséquence de la décision rendue en 2015 dans l'affaire *Schrems*, dans le cadre de laquelle la Cour européenne de justice a décrété que le régime de « port sûr » UE-É.-U. était invalide, déclarant que certaines pratiques de sécurité nationale de pays étrangers minaient la protection de la vie privée des Européens, des éléments de décisions existantes de l'UE – et du Canada – relativement au caractère adéquat ont fait l'objet de modifications. L'UE doit maintenant rester à l'affût des décisions existantes liées au caractère adéquat afin d'établir s'il y a eu dans un pays des développements susceptibles d'avoir une incidence sur la validité soutenue de son statut en ce qui concerne le caractère adéquat. Dans cette séance, des experts internationaux et un représentant du Canada travaillant sur la ligne de front dans les négociations avec l'UE se prononceront par rapport à certains domaines clés relatifs au maintien du statut de caractère adéquat du Canada en vertu du RDGP récemment entré en vigueur. L'un de ces domaines est la réforme du droit existant, dont l'objectif est d'assurer la conformité avec le RDGP, et de veiller à ce que la surveillance du gouvernement et le partage de données ne sapent pas la vie privée des Canadiens et des Canadiennes. Au cours de cette séance, nous analyserons les travaux qui sont en cours au niveau fédéral ainsi que l'engagement actuel avec l'UE.

Animatrice : **Barbara McIsaac**, Barbara McIsaac Law (*Ottawa, (Ontario)*)

Conférenciers : **Professeur Benjamin Goold, B.Ec., LL.B. (Tasmanie), B.C.L. (Oxford), Doctorat ès philosophie (droit) (Oxford)**, Université de la Colombie-Britannique (*Vancouver (Colombie-Britannique)*)
Professeur Wolfgang Spoerr, Dr. jur., Hengeler Mueller (*Berlin, Allemagne*)
Mark Schaan, Innovation, Sciences et Développement économique, gouvernement du Canada (*Ottawa (Ontario)*)

SÉANCE 4.2 : CHÂINES DE BLOCS – INCIDENCES ET POSSIBILITÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS | Salle *Renaissance*

Les chaînes de blocs sont considérées comme une technologie révolutionnaire qui est employée dans divers contextes, y compris la cryptomonnaie. Ce que l'on sait sans doute beaucoup moins, c'est le rôle qu'elles jouent en tant que technologie pour améliorer la protection des renseignements personnels. Ce groupe de discussion se penchera sur les possibilités que présentent les chaînes de blocs dans ce domaine et la façon dont elles peuvent être utilisées pour appuyer les pratiques telles que la gestion du consentement et de l'identité.

Animateur : **Howard Simkevitz**, Institut ontarien de recherche sur le cancer (*Toronto (Ontario)*)

Conférenciers : **Gordon Ackroyd**, SecureKey Technologies Inc. (*Toronto (Ontario)*)
Dr Mehdi Benchoufi, Hôpital Hôtel Dieu (*Paris, France*)
Florian Martin-Bariteau, LL.D., Université d'Ottawa (*Ottawa (Ontario)*)

SYMPOSIUM DE L'ABC SUR LE DROIT DE LA VIE PRIVÉE ET DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

19 et 20 OCTOBRE 2018 | FAIRMONT CHÂTEAU LAURIER, OTTAWA (ONTARIO)

9 h 45 – 10 h **PAUSE SANTÉ** | Foyer de la salle *Drawing*

10 h – 11 h 45 **LE POINT DE VUE DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION** | Salle *Drawing* 
(1,75 heure – droit substantiel)

Point saillant de chaque symposium, ce groupe de discussion offrira un débat conduit par une animatrice avec des représentants d'organismes de réglementation de diverses régions du pays, abordant les principaux enjeux en matière de protection des renseignements personnels et d'accès à l'information.

Animatrice : **Suzanne Morin**, Sun Life du Canada (*Montréal (Québec)*)

Conférenciers : **Jill Clayton**, Commissaire, Commissariat à l'information et à la vie privée de l'Alberta (*Calgary (Alberta)*)

Brent Homan, Commissaire adjoint, Commissariat à la protection de la vie privée du Canada (*Gatineau (Québec)*)

Caroline Maynard, Commissaire, Commissariat à l'information du Canada (*Ottawa (Ontario)*)

Michael McEvoy, Commissaire, Commissariat à l'information et à la vie privée (*Victoria (Colombie-Britannique)*)

Donovan Molloy, c.r., Commissaire, commissariat à l'information et à la vie privée (*St. John's (Terre-Neuve)*)

Catherine Tully, Commissaire, Commissariat à l'information et à la vie privée (*Halifax (Nouvelle-Écosse)*)

11 h 45 – 12 h **PLÉNAIRE DE CLÔTURE ET FIN DU SYMPOSIUM** | Salle *Drawing* 

La nouvelle personne qui présidera la section nationale fera un retour sur l'année écoulée et présentera l'année à venir.

En guise de clôture du symposium, les coprésidents feront de brèves allocutions portant sur les principaux enjeux et thèmes qui en sont tirés.

Président de la section : **Lorne Randa**, Brownlee LLP (*Edmonton (Alberta)*)

Coprésidents : **David Elder**, Stikeman Elliott (*Ottawa (Ontario)*)

Howard Simkevitz, Institut ontarien de recherche sur le cancer (*Toronto (Ontario)*)



THE CANADIAN
BAR ASSOCIATION

L'ASSOCIATION DU
BARREAU CANADIEN